COMMISSION
EUROPÉENNE

Bruxelles, le 25.3.2024
COM(2024) 135 final

RAPPORT DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN ET AU CONSEIL

sur la mise en œuvre et les effets de la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018

concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision nº 2241/2004/CE

[présenté conformément à l'article 9 de la décision (UE) 2018/646]

{SWD(2024) 71 final}

Table des matières

1. Introduction 1
1.1 L'Europass et sa mise en œuvre 1
1.2 Aperçu de la méthode d'évaluation 2
2. Principales constatations et conclusions tirées de l'évaluation 3
2.1 Efficacité 3
2.2 Efficience 5
2.3 Cohérence 6
2.4 Valeur ajoutée et incidence de l'UE 7
2.5 Pertinence 8
3. Enseignements tirés 9

1. INTRODUCTION

Le présent rapport expose les constatations tirées par la Commission européenne après évaluation de la décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision nº 2241/2004/CE[1]. Il est accompagné du document de travail des services de la Commission qui analyse la mesure dans laquelle l'Europass est efficace, efficient et cohérent, permet à l'Union d'apporter une valeur ajoutée et est toujours pertinent pour répondre aux besoins actuels et futurs. Dans son évaluation, la Commission a par ailleurs examiné le degré d'utilisation de l'Europass ainsi que ses effets plus larges sur le marché européen du travail et sur les politiques en matière d'aptitude et d'apprentissage tout au long de la vie. Elle s'est intéressée à des questions telles que l'amélioration de la transparence et de la comparabilité des certifications, des aptitudes et des compétences, ainsi que la cohérence des différents outils relatifs aux aptitudes et aux certifications. La Commission a également évalué la mesure dans laquelle l'Europass permet d'accéder à des informations et à des orientations sur les possibilités d'emploi et d'apprentissage ainsi que sur les compétences nécessaires sur le marché du travail. L'évaluation porte sur la période allant de 2018, année d'adoption de la décision Europass, à 2022. Elle se concentre sur l'année 2020, qui a marqué le lancement de la nouvelle plateforme, et sur les années suivantes. Sur le plan géographique, l'évaluation couvre les 27 États membres de l'UE, l'Espace économique européen (EEE) ainsi que les pays candidats et candidats potentiels au titre des accords qu'ils ont conclus avec l'UE.

1.1 L'Europass et sa mise en œuvre

L'Europass est l'une des douze actions de la stratégie européenne en matière de compétences adoptée en 2020[2], laquelle vise à aider les particuliers et les entreprises à développer des compétences plus nombreuses et de meilleure qualité pour favoriser le perfectionnement et la reconversion professionnels, ce qui permettra de mener à bien des transitions écologique et numérique socialement équitables. En outre, la plateforme Europass vient directement à l'appui de l'espace européen de l'éducation et de la décennie numérique de l'Europe.

La décision de 2018 avait pour objet d'améliorer l'Europass et de le faire passer d'un portail proposant des modèles téléchargeables à une plateforme de services, de manière à tenir compte des progrès techniques et de l'évolution du marché du travail, des systèmes d'enseignement et de formation et de la société en général depuis le premier lancement de l'Europass en 2004.

La Commission a lancé la nouvelle plateforme Europass en juillet 2020, avec pour objectif de mettre à disposition des utilisateurs une nouvelle plateforme en ligne à l'échelle de l'UE qui

[1] Voir décision (UE) 2018/646 du Parlement européen et du Conseil du 18 avril 2018 concernant un cadre commun pour l'offre de meilleurs services dans le domaine des aptitudes et des certifications (Europass) et abrogeant la décision nº 2241/2004/CE.
[2] Voir EUR-Lex - 52020DC0274 - FR - EUR-Lex (europa.eu).

leur donne accès à tout un ensemble d'outils et de services en ligne. Ces outils et services peuvent être utilisés par les apprenants, les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les bénévoles pour leur permettre de communiquer et de présenter leurs compétences, leurs certifications et leur expérience de manière claire et harmonisée dans toute l'Europe. Ils sont également destinés à d'autres parties prenantes, tels que les prestataires d'enseignement et de formation, les professionnels de l'orientation, les employeurs, les services publics de l'emploi, les partenaires sociaux, les organisations d'animation socio-éducative, les organisations de jeunesse, les organisations de bénévoles et les responsables politiques.

Le nouvel Europass est un «guichet unique» de plusieurs outils et services existants de l'UE, lesquels contribuent à l'échange d'informations et à la compréhension des compétences et des certifications, y compris de celles nécessaires à la mobilité, à la formation et à l'employabilité.

La plateforme Europass comportait de nombreux outils, services et informations dès son lancement en juillet 2020, mais elle a ensuite été étoffée par d'autres outils tels que les justificatifs numériques européens relatifs à l'apprentissage en octobre 2021, l'outil d'autoévaluation des compétences numériques en décembre 2021 et l'outil «Jobs & Skill Trends»[3] en juin 2023.

Les différents outils et services sont régulièrement mis à jour et on observe un recours accru à l'intelligence artificielle ainsi qu'à l'analyse des données pour adapter encore la plateforme aux besoins des utilisateurs, notamment par des suggestions personnalisées de possibilités d'emploi et d'apprentissage. L'objectif consiste à améliorer les services proposés par la plateforme aux utilisateurs finaux afin de mieux faire correspondre les profils, les compétences, les certifications et les intérêts aux possibilités d'emploi, d'apprentissage et de volontariat, etc.

Les États membres s'acquittent principalement des missions qui leur incombent au titre de la décision Europass par l'intermédiaire des centres nationaux Europass, qui existaient déjà avant la décision Europass de 2018. Les centres sont désignés à l'échelon national, fonctionnent de manière indépendante et sont cofinancés par des subventions de l'UE. Ils aident les utilisateurs et promeuvent la documentation des compétences et des certifications au moyen de l'Europass. En règle générale, ils apportent un soutien opérationnel et promotionnel à l'Europass, contribuent à son rayonnement national et permettent d'adapter la plateforme à chaque utilisateur et à ses besoins.

1.2 Aperçu de la méthode d'évaluation

Une méthode mixte[4] alliant données primaires et secondaires a été adoptée dans le cadre de l'étude externe à l'appui de l'évaluation[5]. Elle a comporté un examen documentaire des documents et des textes officiels sur le sujet, une analyse des données (données des

[3] L'outil «Jobs & Skill Trends» était appelé «outil de veille stratégique sur les besoins en compétences» pendant la phase de développement.
[4] Pour en savoir plus sur les outils de collecte de données, les groupes de parties prenantes concernés et le nombre de personnes interrogées, veuillez consulter le document de travail des services de la Commission, à la section 1.2 «Aperçu de la méthode» et à l'annexe V «Rapport synoptique».
[5] Voir «Study supporting the Europass ex-post evaluation», groupe Verian (anciennement Kantar Public) (https://op.europa.eu/fr/web/general-publications).

utilisateurs de la plateforme Europass, données relatives aux coûts transmises par la Commission, recherches sur Google et analyses des médias sociaux), la collecte de données primaires quantitatives (trois enquêtes ciblées menées auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs de l'Europass, des employeurs et des prestataires d'enseignement et de formation) ainsi que des enseignements qualitatifs tirés d'entretiens approfondis avec les parties prenantes, des observations qualitatives ciblées des non-utilisateurs, une consultation publique et un appel à contributions[6].

Une logique d'intervention[7] a été élaborée dans le cadre de cette évaluation ainsi qu'une matrice d'évaluation, laquelle a permis d'associer les critères d'évaluation à la logique d'intervention et d'utiliser les éléments clés pour dégager des questions de recherche.

L'une des difficultés de l'évaluation tenait aux changements structurels intervenus entre le cadre Europass antérieur à 2018 et celui de 2018, le second ayant une portée beaucoup plus large que le premier (et a conduit au lancement de la nouvelle plateforme en 2020), si bien qu'ils n'étaient que partiellement comparables. Une autre difficulté résidait dans la granularité des données disponibles pour élaborer l'étude à l'appui de l'évaluation.

Aux fins de cette évaluation, les États membres ont été consultés régulièrement par l'intermédiaire du groupe consultatif Europass[8].

2. PRINCIPALES CONSTATATIONS ET CONCLUSIONS TIRÉES DE L'ÉVALUATION

La présente section résume les constatations et les conclusions tirées de l'évaluation en ce qui concerne l'incidence et la mise en œuvre de la décision Europass conformément aux cinq critères énoncés dans les lignes directrices pour une meilleure réglementation, à savoir l'efficacité, l'efficience, la cohérence, la valeur ajoutée de l'UE et la pertinence.

2.1 Efficacité

En ce qui concerne l'efficacité, les utilisateurs et les parties prenantes apprécient la nouvelle plateforme Europass en tant que guichet unique qui regroupe des outils en matière de compétences, de certifications et de mobilité de la main-d'œuvre. L'Europass présente certaines fonctionnalités incomplètes (informations sur les certifications et les possibilités d'apprentissage), étant donné qu'il manque toujours des données à transmettre par les autorités nationales. L'outil «Jobs & Skill Trends», lancé en juin 2023, devrait permettre de renforcer encore le processus d'intégration d'autres initiatives et sources de données à la plateforme.

[6] https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/13323-Lifelong-learning-and-career-management-evaluation-of-Europass-since-2018/public-consultation_fr.
[7] Voir figure 10 (Logique d'intervention pour l'Europass) à l'annexe II du document de travail des services de la Commission.
[8] Le groupe consultatif Europass est un organe consultatif de l'UE composé de parties prenantes. La Commission l'a créé pour soutenir la mise en œuvre de la décision Europass.

L'enquête menée auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs fait ressortir des différences pour ce qui est de la mesure dans laquelle les outils et services Europass sont utilisés. Le curriculum vitæ (CV) et la lettre de motivation Europass sont les outils les mieux connus et les plus fréquemment utilisés de la plateforme. La plupart des utilisateurs de l'Europass (76 %) disent utiliser souvent ou parfois le CV et la lettre de motivation. Les outils et services Europass sont généralement considérés comme utiles. La plupart des participants à la consultation publique (au moins 80 %) jugent utiles ou très utiles les outils et services Europass proposés, mais affectionnent tout particulièrement le CV Europass (90 %). Les autres fonctionnalités, telles que celle permettant de créer des candidatures et d'en garder trace, les modèles de suppléments, l'outil d'autoévaluation des compétences numériques et les justificatifs numériques européens relatifs à l'apprentissage, sont moins utilisées (respectivement 37 %, 31 %, 28 % et 28 % des utilisateurs d'Europass interrogés disent avoir eu recours souvent ou parfois à ces outils). Il convient de relever que ces outils sont de nature différente et que leurs groupes cibles varient légèrement, ce qui peut expliquer certains écarts. Cette approche donne à penser que les causes profondes de cette utilisation réduite doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. Cela laisse également entendre qu'il convient de mieux intégrer les différents outils Europass dans un système renforcé d'analyse des données afin de proposer aux utilisateurs des suggestions mieux adaptées aux possibilités d'emploi et d'apprentissage en Europe.

L'Europass fournit des outils, des services et des informations qui favorisent la mobilité professionnelle ainsi que la mobilité à des fins d'apprentissage dans l'UE et concourent à la normalisation transfrontière. Les outils et les services permettent aux utilisateurs de présenter des informations à caractère personnel et de documenter leurs aptitudes, certifications et résultats d'apprentissage dans un format normalisé à l'échelle de l'UE dans jusqu'à 31 langues. Les employeurs et les prestataires d'enseignement et de formation utilisent principalement l'Europass comme un outil visant à favoriser la mobilité ainsi qu'à présenter les connaissances, les aptitudes et les compétences de manière normalisée. En outre, des parties prenantes de l'UE et des États membres ont indiqué lors d'entretiens qu'ils concevaient principalement l'Europass comme une plateforme au service de la mobilité qui favorise les possibilités d'emploi et d'enseignement dans l'UE. Les personnes interrogées à l'échelle de l'UE ont également fait remarquer que l'Europass soutient la mise en œuvre d'autres politiques européennes (par exemple, les programmes de mobilité de l'UE).

L'Europass se révèle efficace pour instaurer un cadre commun propice à la transparence et à la reconnaissance des aptitudes et des certifications d'un État membre à l'autre, ce qui repose sur plusieurs éléments: le lien avec le cadre européen des certifications, la publication d'informations sur les certifications et les possibilités d'apprentissage (bien que cet aspect ne soit pas encore tout à fait au point), les modèles communs de suppléments et les justificatifs numériques européens relatifs à l'apprentissage.

Ce sont les centres nationaux Europass qui sont chargés de la communication autour de l'Europass aux niveaux national et de l'UE. Ces centres contribuent à établir un dialogue fructueux avec les utilisateurs finaux et les parties prenantes. Il ressort des données de la plateforme que le nombre d'utilisateurs enregistrés a considérablement augmenté après le lancement de la nouvelle plateforme (plus de 4,5 millions de profils ont été créés fin 2022). Au 31 janvier 2023, la nouvelle plateforme accueillait environ 32,4 millions de visiteurs

uniques[9] et comptait plus de 261 millions de pages consultées au cours de 58,8 millions de sessions.

La connaissance de l'Europass varie d'un pays à l'autre. D'après une enquête menée auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs dans dix pays, le Portugal, la Roumanie et la Croatie sont ceux où l'Europass est le plus connu, respectivement à hauteur de 88 %, de 79 % et de 77 % des personnes interrogées. La France et l'Allemagne sont deux pays où l'Europass est moins connu (24 % pour le premier et 19 % pour le second)[10]. Il ressort des données de la plateforme et des statistiques de l'Eurostat sur la population de l'UE pour 2022 que la plupart des utilisateurs de l'Europass se trouvent en Italie, au Portugal et en Roumanie (en nombres totaux). Ces pays font également état de parts plus élevées de profils Europass par rapport à leur population totale. Le pourcentage de profils par pays (par rapport à la population totale) pour le Portugal, la Roumanie et l'Italie s'élève respectivement à 4,5 %, à 1,9 % et à 1,8 %. Par rapport à leur population totale, Malte, la Croatie, la Slovénie et la Lettonie présentent également des pourcentages relativement élevés de profils alors que le Danemark, la Suède, l'Allemagne, les Pays-Bas, la Pologne, la France et l'Irlande sont des pays qui présentent des pourcentages relativement plus faibles d'utilisateurs Europass[11]. Tant la Commission que les centres nationaux Europass de ces pays pourraient prendre davantage de mesures visant à mettre en avant l'Europass dans les pays où celui-ci est moins connu et moins utilisé.

La plupart des utilisateurs de l'Europass ont moins de 35 ans et sont instruits. Le fort attrait suscité par l'Europass chez les jeunes en début de carrière est un atout particulier qu'il convient d'exploiter. L'on constate que les femmes sont légèrement sous-représentées parmi les utilisateurs. La plupart des utilisateurs ont une certaine expérience professionnelle. Sur le plan linguistique, l'anglais est la langue la plus utilisée pour créer un profil, suivie de l'italien, du portugais et du roumain. Les autres langues sont moins représentées.

Des améliorations ont été apportées à l'accessibilité de la plateforme depuis son lancement, mais différents groupes de personnes, notamment les personnes ayant de faibles compétences numériques, les personnes âgées et les personnes handicapées se heurtent encore à certaines difficultés. Le manque de compétences numériques est considéré comme le principal obstacle à l'accessibilité.

Deux tiers des participants à la consultation publique ont estimé que la plateforme était facile à utiliser. Toutefois, certaines personnes interrogées ont également attiré l'attention sur la complexité de la plateforme, ce qui la rend moins conviviale et moins intuitive à leurs yeux.

2.2 Efficience

En ce qui concerne le budget affecté au développement et à la mise en œuvre de l'Europass, l'explosion du nombre de nouveaux utilisateurs depuis le lancement de la plateforme en juillet 2020 (150 000 profils en moyenne ont été créés chaque mois entre juillet 2020 et décembre 2022) et la stabilité attendue des coûts dans les années à venir associés à la maturité de la

[9] Un visiteur unique est toute personne qui visite la plateforme à partir d'une adresse IP spécifique. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois, même s'ils se rendent sur la plateforme au moyen de différents profils.
[10] D'après une étude menée auprès des utilisateurs et des non-utilisateurs dans dix pays, à savoir l'Allemagne, l'Espagne, la Grèce, la France, la Croatie, l'Italie, le Portugal, la Pologne, la Roumanie et la Suède.
[11] Pour un aperçu complet de la part des profils Europass par État membre en pourcentage de sa population totale, voir l'annexe VII du document de travail des services de la Commission.

plateforme et à l'achèvement de la plupart des outils devraient contribuer à réduire le coût par profil Europass (coût par profil Europass supplémentaire en 2022: 1,22 EUR). Le rapport coût-efficacité de la plateforme s'est amélioré entre 2021 et 2022, tendance qui devrait se poursuivre, étant donné que les plateformes numériques ont, en règle générale, de faibles coûts marginaux pour les utilisateurs supplémentaires.

Depuis 2018, la gouvernance a été plus efficiente qu'auparavant du fait d'une structure à plusieurs niveaux plus solide et d'une plus grande répartition des responsabilités et des missions entre la Commission et les États membres et entre plusieurs organisations aux niveaux national et de l'UE. Les parties prenantes et les centres nationaux Europass ont exprimé le besoin de disposer de davantage de ressources pour pallier l'augmentation du nombre de missions qui leur incombent et celle du nombre d'outils et de services de la nouvelle plateforme par rapport à la précédente. Le fait que davantage de missions sont menées à bien avec un budget[12] comparable à celui d'avant le lancement de la plateforme en juillet 2020 témoigne d'une amélioration du rapport coût-efficacité.

Les parties prenantes sont conscientes du travail considérable qui a été accompli pour améliorer la facilité d'utilisation de l'Europass et résoudre les problèmes techniques, notamment une réduction substantielle du nombre de bogues signalés par les utilisateurs finaux au cours du second semestre de 2022 et du premier semestre 2023. Elles sont convaincues qu'il convient de mettre davantage l'accent sur la résolution des problèmes techniques de la plateforme plutôt que de continuer à mettre au point de nouveaux outils, ce qui contribuerait à rendre la plateforme plus fonctionnelle, plus visible et plus conviviale.

2.3 Cohérence

L'Europass s'inscrit en cohérence avec le contexte politique général. La plateforme Europass vient directement à l'appui de la stratégie européenne en matière de compétences, de l'espace européen de l'éducation et de la décennie numérique de l'Europe. La mise en œuvre concrète à l'échelle de l'UE de bon nombre des initiatives relevant de la stratégie européenne en matière de compétences, notamment la veille stratégique sur les besoins en compétences, est tributaire de l'Europass. En outre, l'Europass contribue aux priorités fixées au titre de l'espace européen de l'éducation, qui consistent à renforcer la qualité, l'équité, l'inclusion et la réussite pour tous dans le domaine de l'éducation et de la formation ainsi qu'à faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité pour tous. Enfin, le fait que l'Europass est passé d'une plateforme composée de cinq modèles de documents à une solution numérique à guichet unique est directement en phase avec la décennie numérique de l'Europe.

L'Europass est étroitement lié au cadre européen des certifications, en ce sens qu'il contient des informations sur le cadre et les outils y afférents (outil de comparaison, interconnexion des registres nationaux des certifications). L'Europass est également en phase avec les priorités adoptées par la Commission von der Leyen, notamment «Une Europe adaptée à l'ère numérique» et «Une économie au service des personnes». En outre, l'Europass présente de fortes synergies et une interopérabilité technique avec les outils et initiatives de l'UE dans les

[12] Dans l'ensemble, la Commission a attribué environ 6 millions d'EUR aux centres nationaux Europass, aussi bien pour la période précédant le lancement de la plateforme en juillet 2020 (2018-2020) que la période consécutive à celui-ci (2021-2023).

domaines de l'emploi, de l'enseignement, de la formation et de l'orientation, tels que le réseau européen de l'emploi (EURES), la classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions (ESCO), le programme de l'Union pour l'éducation et la formation, la jeunesse et le sport (Erasmus+) et le Registre européen pour la garantie de la qualité dans l'enseignement supérieur (EQAR). Dans ce contexte, davantage de synergies pourraient être créées entre l'Europass et les plateformes nationales et de l'UE qui proposent des outils et des services similaires (par exemple, en ce qui concerne la veille stratégique sur les besoins en compétences, l'orientation professionnelle et la fourniture d'informations sur l'éducation, la formation et le marché du travail). Des synergies supplémentaires avec le réseau EURES, en coopération avec l'Autorité européenne du travail (AET), pourraient notamment consister à créer un générateur de CV et de profils communs aux deux plateformes, à harmoniser leur identité visuelle tout en conservant certaines de leurs spécificités, à améliorer la navigation sur les deux plateformes ainsi qu'à garantir que les services proposés par celles-ci soient complémentaires.

2.4 Valeur ajoutée et incidence de l'UE

L'Europass apporte une valeur ajoutée en proposant des outils et services uniques, multilingues et normalisés gratuits, ainsi qu'un accès à des informations sur les possibilités d'emploi, les possibilités d'apprentissage et les certifications. Les outils normalisés aident les employeurs et les prestataires d'enseignement et de formation dans les États membres de l'UE et dans d'autres pays Europass à mieux comprendre et à mieux comparer la formation et l'expérience professionnelle des candidats ainsi qu'à faire correspondre les compétences de ceux-ci avec les exigences professionnelles.

L'Europass favorise dès lors la mobilité à des fins d'apprentissage ainsi que la mobilité professionnelle des candidats au-delà des frontières et contribue ainsi à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans l'UE. En outre, les outils et services normalisés proposés par l'Europass permettent d'instaurer l'égalité des chances entre les postulants à un emploi, ce qui est particulièrement vrai, selon les participants aux observations qualitatives, pour les jeunes qui passent de l'enseignement et de la formation au marché du travail.

Aujourd'hui, l'Europass fait figure de norme dans les processus de recrutement du secteur public de plusieurs pays européens (par exemple, le Portugal, la Roumanie et l'Italie). L'Europass peut par ailleurs contribuer notablement à la normalisation des outils et des services au sein d'un même pays, où les politiques en matière de marché du travail varient d'une région à l'autre. En outre, l'Europass comble des lacunes du marché, où aucune solution nationale équivalente n'est proposée.

En ce qui concerne l'utilisation de l'Europass dans le secteur privé, 66 % des employeurs qui ont répondu à l'enquête en ont connaissance et 44 % y ont recours. La normalisation permet d'accroître la cohérence et la comparabilité des compétences d'un pays européen à l'autre. Le fait de promouvoir l'adoption de l'Europass pourrait permettre à celui-ci de devenir une norme non seulement pour les administrations publiques, mais également pour les initiatives de l'UE, les programmes de mobilité et les différents établissements d'enseignement et de formation sur le marché du travail.

La plupart des participants à la consultation publique (77 %) estiment que les principaux avantages de l'Europass sont en premier lieu la gratuité de ses services, suivis des modèles normalisés et des fonctionnalités multilingues proposés par la plateforme (respectivement 66 % et 65 %).

2.5 Pertinence

L'Europass devrait rester pertinent en raison de la nécessité d'appréhender les certifications et les compétences des personnes dans un contexte européen et au vu de l'importance de favoriser la mobilité professionnelle dans l'ensemble de l'UE ainsi que de l'évolution de la numérisation. À cet égard, il importerait de poursuivre le développement du système d'analyse des données de l'Europass, ce qui permettra d'utiliser les données d'interaction des utilisateurs provenant des différents outils de la plateforme afin de personnaliser les suggestions de travail et d'apprentissage en Europe.

Des informations et des orientations sur les possibilités d'emploi sont proposées au moyen de l'outil de recherche d'emploi de l'EURES et des informations relatives à chaque pays sont fournies sur l'Europass et l'EURES. En mettant à disposition davantage d'informations propres à chaque secteur ou industrie, les outils Europass pourraient encore gagner en attrait et en pertinence.

En ce qui concerne les informations sur l'apprentissage tout au long de la vie et la mobilité transnationale à des fins d'apprentissage, l'Europass est tributaire des États membres et des pays Europass pour fournir des informations sur les certifications et les possibilités d'apprentissage.

Les jeunes en début de carrière ainsi que les ressortissants de pays tiers (Espace économique européen ainsi que pays candidats et candidats potentiels) jugent particulièrement pertinentes les informations sur les possibilités d'emploi et d'apprentissage[13].

Des orientations plus personnalisées pourraient permettre d'accroître encore la pertinence des outils Europass. Des recommandations personnalisées sur les possibilités d'emploi pourraient également aider à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre, ce qui nécessiterait davantage d'informations nationales sur l'orientation professionnelle, lesquelles pourraient être intégrées dans l'Europass pour ses utilisateurs.

L'intégration de plusieurs outils auparavant indépendants en matière de compétences, de certifications et de mobilité de professionnelle ainsi que la mise en place de nouveaux outils (par exemple, l'outil d'autoévaluation des compétences numériques) ont contribué à réduire la fragmentation dans ce domaine. Les parties prenantes cherchent à renforcer l'interopérabilité avec d'autres instruments et initiatives de l'UE. Toutefois, il convient de trouver un équilibre entre la complexité et la facilité d'utilisation de la plateforme afin d'éviter de la surcharger avec différents outils destinés aux parties prenantes plutôt qu'aux utilisateurs finaux.

[13] Enquêtes menées auprès d'utilisateurs et de non-utilisateurs de Bosnie-Herzégovine, de Géorgie, du Monténégro, de Macédoine du Nord, de Norvège, de Serbie et d'Ukraine.

L'Europass contribue à la transparence, à une compréhension commune des compétences et des certifications ainsi qu'à leur comparabilité. Dans ce contexte, les utilisateurs et les parties prenantes estiment que les justificatifs numériques européens relatifs à l'apprentissage sont très pertinents, étant donné que les normes de l'UE garantissent l'interopérabilité et évitent la fragmentation dans un domaine qui est encore en cours de développement.

3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

L'Europass contribue aux objectifs fixés au titre de l'**Année européenne des compétences** consistant à renforcer la pertinence des compétences et à faire correspondre les aspirations, les besoins et les compétences des personnes avec les besoins du marché du travail et des possibilités offertes par celui-ci. Les utilisateurs et les parties prenantes jugent très importantes les informations et les orientations sur les compétences requises par le marché du travail. L'Europass propose également des outils qui aident les utilisateurs à mener une réflexion sur leurs compétences et leurs intérêts.

L'Europass a déjà des liens avec plusieurs initiatives de l'UE, telles que l'EURES, l'ESCO, le cadre européen des certifications et le modèle européen d'apprentissage. En outre, l'**interopérabilité** et les **synergies** entre Europass avec d'autres portails nationaux et européens dans de domaine, notamment les services d'orientation nationaux, pourraient être examinées de manière plus approfondie.

L'Europass concerne la **recherche d'emploi** et répond au besoin d'informations et d'orientations sur les possibilités d'emploi en donnant accès à l'outil de recherche d'emploi de l'EURES. Le renforcement des synergies entre l'Europass et l'EURES pourrait renforcer l'incidence des deux plateformes et profiter à tous les utilisateurs.

Les États membres et les pays Europass doivent redoubler d'efforts pour élaborer **des bases de données et des registres répertoriant les possibilités de certification et d'apprentissage**. Ces fichiers seraient reliés à la plateforme Europass au moyen du registre des jeux de données de certifications, de sorte que les utilisateurs de l'Europass disposent de ces informations.

Si davantage de parties prenantes adoptaient l'Europass en tant qu'**outil de profilage type en ce qui concerne l'apprentissage et l'emploi dans l'UE**, ainsi que dans le cadre d'**initiatives et de programmes de mobilité de l'UE**, les utilisateurs finaux utilisant les outils et les services seraient plus nombreux, ce qui permettrait de réaliser des économies d'échelle et de renforcer la pertinence et l'incidence de l'Europass. En outre, l'adoption d'Europass dans le secteur privé pourrait être étudiée de plus près. En ce qui concerne la couverture géographique, les activités visant à mettre en avant l'Europass pourraient être concentrées sur les pays où celui-ci est moins connu et moins utilisé. L'attrait suscité par l'Europass chez les jeunes est un atout particulier à exploiter, mais les activités promotionnelles pourraient également être axées sur les personnes de plus de 35 ans.

Il convient de trouver un équilibre entre la poursuite de l'intégration des nouvelles initiatives de l'UE dans l'Europass (ce qui accroît sa **complexité**) et la convivialité de la plateforme.

Pour exploiter pleinement le potentiel de l'Europass en tant que plateforme de gestion de carrière et d'apprentissage tout au long de la vie, les informations sur **l'orientation professionnelle, les possibilités de validation et la reconnaissance des certifications** pourraient être améliorées, étant donné que les informations proposées actuellement sur la plateforme restent générales, ce qui nécessiterait en particulier d'établir des liens plus étroits avec les services et institutions nationaux.

L'utilisation de l'Europass en tant que solution permettant de présenter de manière normalisée les connaissances, les aptitudes et les compétences est particulièrement efficace dans le cadre de la **mobilité professionnelle et à des fins d'apprentissage dans l'ensemble de l'UE**.

Il est manifestement nécessaire d'achever l'**infrastructure de justificatifs numériques européens relatifs à l'apprentissage** et d'exploiter les normes relatives à ces justificatifs afin d'accompagner les États membres dans leur transformation numérique des certifications et de garantir l'interopérabilité entre les plateformes nationales de certification au niveau de l'UE.

L'utilisation de **l'analyse des données** et de **l'intelligence artificielle** dans l'Europass pourrait être développée davantage. Des recommandations personnalisées sur les possibilités d'emploi pourraient contribuer à remédier aux pénuries de compétences et de main-d'œuvre.

Afin de rendre la plateforme Europass plus facile d'utilisation, il importe de **résoudre les problèmes techniques** en priorité avant d'élaborer de nouveaux outils, ce qui rendrait la plateforme plus fonctionnelle, plus visible et plus conviviale.

Les prochaines évolutions de l'Europass pourraient être mises en œuvre en adoptant une approche fondée sur l'**«accessibilité dès la conception»** afin de faire en sorte que la plateforme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes, y compris celles ayant un faible niveau de compétences numériques, les personnes âgées, les chômeurs de longue durée et les personnes handicapées. Forts de ces principes, l'Europass pourrait contribuer à favoriser l'inclusion et l'égalité des chances.

Pour mesurer l'incidence et l'utilisation de l'Europass, l'on pourrait mettre en place un **plan de surveillance des données** et procéder régulièrement à des **enquêtes de satisfaction auprès des utilisateurs**.

Cette évaluation permet de veiller tout particulièrement à apporter les améliorations découlant des enseignements tirés. Certaines améliorations sont déjà en cours. Ces évolutions et celles à venir nécessiteront de redoubler d'efforts et d'engagement tant au niveau de l'UE qu'au niveau national.